

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 avril 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents; Monsieur Jean-Guy Lavergne, Monsieur Réal Lajeunesse, Monsieur Claude Desjardins, Monsieur Ward O'Connor,

Était absent; Monsieur Serge Lafontaine pour raison motivée

Autres présences; Martine Duperré, Roger Paradis, André Joly, Marc Émond, René Côté, Réjean Aubé, Carole Rozon, Gérard Morin, Pierre Gauthier, Sylvio Ménard, Patrick Morin

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-04-85

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-86

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-87

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 5 MARS 2010

Monsieur le conseiller Ward O'Connor propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 mars 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-88

#### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 10150 au # 10173 pour un montant de 40,876.26 \$

Comptes fournisseurs à payer; Chèques # 10174 au #10234 pour un montant de 37,219.99\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la

municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2010-04-89

#### RÉSILIATION DE BAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un bail depuis plusieurs années avec le ministère des Ressources naturelles pour une partie du lot 42 Rang 1V, Canton Lytton;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain était utilisé pour un dépôt en tranchée;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt en tranchée est fermé depuis janvier 2009 et que celui-ci a été remblayé et la municipalité a obtenu un certificat de conformité de la firme d'ingénieurs Cima +;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de ce bail est de 544.00\$ par année et celui-ci est terminé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne voit pas l'utilité de renouveler ce bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu unanimement d'aviser la MRC Vallée-de-la-Gatineau, mandataire du ministère que le conseil municipal ne renouvellera pas le bail pour le terrain de l'ancien dépôt en tranchée (P42 Rang 1V, Canton Lytton).

Adoptée à l'unanimité

2010-04-90

#### LEVÉE DE FONDS; COMPLICITÉ EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE Complicité emploi Vallée-de-la-Gatineau est un organisme qui fait une levée de fonds afin de remettre des bourses de 500\$ pour des études collégiales ou 1,000\$ pour des études universitaires à des personnes qui s'engagent par un contrat d'honneur, à venir travailler dans la région pendant une période au moins équivalente au nombre d'années d'études subventionnées;

CONSIDÉRANT QUE les domaines qui ont été priorisés sont la santé et l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE pour financer les nouvelles activités, le programme la relève, les partenaires de la table doivent trouver un montant d'au moins 40,000\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau a sollicité la municipalité à devenir partenaire dans ce projet et espère une contribution si possible récurrente pour deux ans;

CONSIDÉRANT QUE l'an passé en 2009, la municipalité avait accepté de contribuer pour une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Jean-Guy Lavergne, propose et il est résolu de verser notre contribution de 500\$ pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-91

#### CONGRES DES CHEFS POMPIERS

Proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'autoriser le chef pompier Monsieur Pierre Beaudoin à assister au congrès de l'association des chefs d'incendie du Québec qui aura lieu du 22 au 25 mai 2010 à Québec.

Il est entendu d'envoyer l'inscription de Monsieur Beaudoin au coût de 361.20\$ incluant les taxes et il est entendu que toutes les dépenses relatives audit congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-92

CONGRES DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX  
DU QUEBEC

Proposé par Monsieur Claude Desjardins il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes a assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2010 à Québec;

Il est entendu d'envoyer le montant de l'inscription au montant de 507.94\$ qui comprend la soirée d'ouverture, les déjeuners du jeudi et du vendredi, le déjeuner-conférence et les ateliers de clôture. Il est entendu que toutes les autres dépenses relatives audit congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-93

DON POUR LA MARCHE DU CANCER

CONSIDÉRANT QU'il y aura le samedi 12 juin 2010, une marche afin de recueillir des fonds pour le cancer;

CONSIDÉRANT QUE des équipes de dix personnes sont formées pour cette marche;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est que chaque personne de l'équipe amasse au moins 100.00 \$ de dons;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Janie Lévesque et Angèle Lacaille participent à cette marche et nous ont fait une demande de dons;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Jean-Guy Lavergne, propose et il est résolu de faire un don de 100.00\$ à la société canadienne de cancer pour les deux participantes pour l'activité de la marche du 12 juin prochain à la cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-94

BOURSE D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT QUE la cité étudiante de la Haute-Gatineau invite la municipalité a prendre part à l'événement de la remise des prix aux diplômés d'études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la direction nous demande de remettre une bourse à un ou une diplômée qui poursuivra ses études;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu d'accorder la somme de 100.00\$ pour une bourse à un ou une diplômé (e) d'étude secondaire sur preuve d'adhésion et de fréquentation dans une institution scolaire postsecondaire.

Il est entendu que l'élève doit être un résident (e) de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-95

FORMATION; INSPECTRICE

Monsieur Réal Lajeunesse propose et il est résolu d'autoriser l'inspectrice Madame Martine Duperré à assister à la formation intitulée; Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme qui sera donnée par la Mutuelle des municipalités les 4 et 5 mai prochain à Mont-Laurier.

Les coûts d'inscription sont de 502.29\$ incluant les taxes;

Il est entendu que les dépenses relatives à cette formation lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-96

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2009

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Langevin, c.a. a préparé et présenté au conseil de la municipalité les états financiers consolidés de la municipalité et vérifié le rapport financier destiné au ministère des Affaires municipales pour l'exercice 2009;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Montcerf-Lytton est un organisme géré en vertu du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du vérificateur, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport déposé, la municipalité a un surplus de fonctionnements de 21,776\$ au 31 décembre 2009 ainsi qu'un surplus accumulé de 67,707\$

POUR CES MOTIFS, Monsieur Jean-Guy Lavergne, propose et il est résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton adopte unanimement les états financiers et le rapport financier du vérificateur se terminant le 31 décembre 2009 tel que préparés, vérifiés et présentés par Monsieur François Langevin, comptable agréé.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-97

DEMANDE DE PRIX POUR VÉRIFICATION COMPTABLE

Monsieur Ward O'Connor propose et il est résolu de demander au comptable François Langevin une soumission pour la vérification comptable 2010 et la préparation des prévisions budgétaires 2011;

Adoptée à l'unanimité

2010-04-98

FORMATION BIBLIOTHÉCAIRE ET BÉNÉVOLE

Proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'autoriser la bibliothécaire Christine Ménard avec une bénévole Madame Angèle Lacaille a suivre la formation donnée par le centre régional de Biblio-Outaouais qui aura lieu à Gatineau les 12 avril, 23 avril et 17 mai prochain.

Il est entendu que les frais relatifs à cette formation leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-99

DON A L'OPP DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de participation des parents de Bois-Franc a demandé à la municipalité un don pour l'achat d'un micro-ondeS pour l'école de Bois-Franc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Desjardins et il est résolu de faire l'achat d'un micro-ondes d'une valeur maximum de 100\$ et de l'offrir à l'organisme pour l'école.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-100

DON AU CLUB DE L'ÂGE D'OR; DU CAYAMANT

CONSIDÉRANT QU'un incendie a détruit la salle municipale du Lac Cayamant en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le club de l'âge d'Or a tout perdu;

CONSIDÉRANT QUE tous les clubs d'Âge d'Or s'unissent pour leur aider;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité pour une participation financière quelconque;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Réal Lajeunesse, propose et il est résolu de faire un don de 50\$ au club de l'âge d'Or du Lac Cayamant.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-101

APPUI DANS LE CADRE DU PROJET PRÉSENTÉ PAR LE CENTRE JEAN BOSCO DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU Canada

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jean Bosco est un organisme à caractère communautaire et collectif qui effectue du travail de qualité pour le compte de personnes à capacité variable de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jean Bosco est composé de personnes présentant une limitation intellectuelle, physique, visuelle ou auditive;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jean Bosco est localisé dans un immeuble dont l'état est vétuste alors que les ateliers où sont livrés les services sont aussi inadaptés à sa mission, non conforme aux normes, trop petit et peu sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jean Bosco peut offrir des services qu'à 10% de sa clientèle à savoir, au 31 mars 2007, le nombre de personnes desservies par l'ensemble des services est de 148 alors que pour 2007-2008 le nombre de personnes ciblées par les activités des ateliers est de 1430;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espace empêche d'offrir plus d'ateliers où les personnes à capacité variable pourraient combler leurs besoins d'intégration sociale et d'intégration au marché du travail en participant à la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jean Bosco veut offrir plus de services à plus de personnes de capacité variable et aussi faire du Centre un lieu d'appartenance pour la communauté en présentant un projet d'envergure pouvant devenir pour le milieu une icône pour les utilisateurs et l'ensemble des membres de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ward O'Connor et résolu unanimement d'appuyer le Centre Jean Bosco qui présente un projet intitulé Centre Jean Bosco dans le cadre du fonds pour l'accessibilité auprès du ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada;

Adoptée à l'unanimité

2010-04-102

DEMANDE COMPLÉMENT D'ÉTABLISSEMENT;  
DOMAINE À L'AUBE DU LAC

CONSIDÉRANT QUE Madame Anne Massicotte propriétaire de la pourvoirie « Le domaine à l'Aube du Lac » a fait une demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour un agrandissement du terrain sous bail

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'agrandissement du terrain actuellement loué, il pourra augmenter le nombre de terrains de camping sans service pour répondre à la demande grandissante de campeurs en tente ou boîte campeur et la mise en place d'un nouveau terrain de jeux permettant de mieux répondre aux besoins du nombre, toujours grandissant d'enfants de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée par Monsieur Massicotte est d'environ 184 mètres approximativement vers le chemin Lafrance et d'une largeur égale au terrain existant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne voit d'objection à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Réal Lajeunesse et résolu unanimement d'appuyer le propriétaire du domaine à l'aube du Lac dans sa demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour l'acquisition d'un terrain sous bail tel que décrit dans sa demande.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-103

#### JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE Kino-Québec désire que les municipalités décrètent une journée nationale du sport et de l'activité physique durant la période du 6 au 9 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la municipalité est de promouvoir les lieux et installations et la tenue de tout autre événement qui favoriseront l'atteinte d'un mode de vie physiquement actif;

CONSIDÉRANT QUE le but également est de permettre à la population non seulement d'avoir l'occasion de bouger, mais également de faire découvrir ou redécouvrir les attraits sportifs et récréatifs dans la municipalité,

CONSIDÉRANT QUE Kino Québec nous offre un soutien financier de 200\$ qui pourrait servir à la promotion et l'organisation de la journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'organiser une journée récréative en collaboration avec le Comité des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-104

#### APPUI A LA M.R.C; SOPFEU – Opposition à la possibilité de délocalisation de patrouilles de détection des incendies de forêt vers Parent

**Considérant** que pendant la saison des feux de forêts, quatre (4) avions dédiés à la détection des incendies de forêt sont basés à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau à partir d'où sont assurées des opérations de patrouilles systématiques visant la protection du couvert forestier;

**Considérant** qu'à la suite d'un kaizen, le conseil d'administration de la SOPFEU a émis à l'attention de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, plusieurs recommandations relativement à la réorganisation des patrouilles de détection des incendies de forêt pour le territoire québécois;

**Considérant** que l'une de ces recommandations porte sur une telle réorganisation, tant au niveau du nombre global d'avions affectés à cette tâche sur le territoire québécois, que sur les zones à être priorisées;

**Considérant** que la modification des dites zones à être priorisées déplacerait,

pour notre région, le centroïde des opérations vers la municipalité de Parent;

**Considérant** que ledit kaizen de la SOPFEU aurait pu arriver à une toute autre conclusion concernant cette question puisque l'organisation des activités de patrouille sur le territoire actuellement desservi par les opérations basées à Maniwaki pourrait être optimisée sans avoir à délocaliser vers Parent les avions destinées à cette tâche;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau est une région ressource reconnue par le gouvernement du Québec;

**Considérant** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le statut de territoire mono industriel et qu'il a aussi reconnu les territoires de quatre (4) des dix-sept (17) municipalités locales constituantes au titre de municipalité dévitalisée;

**Considérant** l'effet dévastateur de la crise forestière qui pèse sur l'économie de la région;

**Considérant** que la délocalisation des patrouilles visées par la présente résolution s'avèrerait pour la région une perte additionnelle dont l'impact, s'ajoutant à d'autres « réaffectations » de ressources touchant la région, participerait au lent égrainage des acquis assurant le fonctionnement d'une économie de base dans la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'il est impensable que les ministères de l'État adoptent, à l'égard d'une même région, des mesures qui auraient des effets contraires sur son économie actuelle ou son développement futur, ce qui serait assimilable à une gestion improvisée sans égard à la globalité des enjeux socioéconomiques d'une région;

**Considérant** que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau a récemment décrété une dépense de 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la piste d'atterrissage afin d'en garantir l'usage sécuritaire;

**Considérant** qu'une subvention des gouvernements provincial et fédéral a été annoncée pour venir en aide au financement de cette mise à niveau dans le cadre du Programme de stimulation de l'infrastructure.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Montcerf-Lytton appui la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande qui se lit comme suit;

1. s'oppose vivement et farouchement au projet de délocalisation des patrouilles de détection des incendies de forêt dont les activités sont actuellement basées à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau;
2. exhorte la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ex-ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau, de ne pas accueillir favorablement la recommandation du conseil d'administration de la SOPFEU qui aurait pour effet de délocaliser la patrouille de détection des incendies de forêt actuellement basée à l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau vers Parent;
3. demande à la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, d'appuyer la démarche du Conseil pour s'opposer à ce projet de délocalisation.

**Adoptée à l'unanimité**

2010-04-105 DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont adopté un plan local de mise en œuvre pour le schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT QUE les normes exigées du ministère de la Sécurité publique sont très exigeantes et contraignantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal au mois de mars 2009 avait demandé à la MRC de prendre en charge ce dossier et former une régie pour gérer le dossier incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas répondu à notre demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil aimerait qu'un représentant des affaires municipales prenne en main ce dossier et de présenter aux conseils locaux une expertise sur la faisabilité d'une régie inter municipale en incendie dans notre MRC .

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de demander au délégué régional Monsieur Pierre Ricard de mandater une personne pour une expertise sur la faisabilité d'une régie inter municipale en incendie dans notre MRC .

Adoptée à l'unanimité

2010-04-106 ENGAGEMENT DE NOUVEAUX POMPIERS

Proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'engager Messieurs Serge Lafond, Raoul Lapratte, Serge Boisvert et Claude Cyr en tant que pompiers de la brigade des incendies.

Présentement la brigade forme 20 pompiers volontaires;

Pierre Beaudoin, directeur,  
Gaétan Gagnon, assistant directeur  
André Nault, lieutenant  
Gaston Paradis, capitaine

Luc Clément, pompier	Sylvain Cyr,	Yoan Deschênes
Derek Danis	David Leduc	Michael Gagnon
Serge Lafond	Daniel Lamarche	Raoul Lapratte
Stéphane Mercier	Patrick Morin	Mathias Paradis
Roger Paradis	Serge Boisvert	Claude Cyr
Stéphane Hubert		

Adoptée à l'unanimité

2010-04-107 FORMATION DES POMPIERS

Proposé par Monsieur Claude Desjardins et il est résolu d'inscrire Monsieur Luc Clément et Monsieur David Leduc à la formation pompier 1, section 2 qui aura lieu à Maniwaki.

Il est entendu que tous les autres frais relatifs audit cours leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-108 FORMATION DU CHEF POMPIER



Proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'inscrire Monsieur Pierre Beaudoin à la formation (suivi du cours 3) pour les officiers municipaux qui aura lieu à Maniwaki les 24-25 avril, 29 et 30 mai et 12 et 13 juin 2010;

Il est entendu que tous les autres frais relatifs audit cours lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-109

INSTRUCTIONS AU CHEF POMPIER:

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a rencontré le directeur du service des incendies, Monsieur Pierre Beaudoin afin de discuter du service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été discuté des tâches du directeur et de certains points spécifiques tel que; la lettre d'intention d'engagement, les rencontres mensuelles des pompiers, la formation, etc..

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'envoyer copie du règlement # 149 relatif aux incendies qui mentionne toutes les tâches du directeur et les activités qu'il doit accomplir et d'aviser le chef que la rencontre mensuelle des pompiers devra être tenue les deuxième ou troisième lundis du mois.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-110

TESTS MÉDICAUX

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs saisonniers vont commencer vers le début mai;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par ces employés demandent une bonne santé physique;

CONSIDÉRANT QU'UNE approche a été faite avec le docteur Luc Laurin d'une clinique privée de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont de 20.00\$ pour l'ouverture d'un dossier et 135\$ pour un examen médical pour chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu de faire passer des tests médicaux aux quatre employés suivants; Réjean Côté, Jacques Martel, Michel McDermott et Paul Morin.

Il est entendu qu'il faut que les tests médicaux soient positifs avant d'engager ces employés.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-111

LOCATION DE MACHINE DÉCHIQUETEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie 3097-4547 Québec Inc. représentée par Monsieur Jean-Yves Brisson a présenté au conseil municipal un vidéo montrant une nouvelle machine pour déchiqueter de la branche d'une grosseur maximum de 6 pouces que la compagnie désire acquérir;

CONSIDÉRANT QUE cette machine a un mât de 20 pieds de long et que celle-ci peut déchiqueter environ 3 à 5 kilomètres par jour sur un côté de chemin;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location de cette machine s'élèvent de 95 à 105\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire de tels travaux sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Brisson demande au conseil une lettre d'intention d'obtenir les services advenant le cas que la compagnie achète cette machine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Desjardins, et il est résolu d'aviser la Cie 3097-4547 Québec Inc de notre intention de louer sa machine cet été pour nos chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2010-04-112

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé afin de modifier le règlement de zonage #93 afin d'inclure l'utilisation h1 dans la zone F104.

2010-04-113

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.50 heures, Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alain Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Liliane Crytes  
Directrice générale